

Préfecture du Pas-de-Calais

Enquête publique

**Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de
la Communauté Urbaine d'ARRAS**
**Arrêté du 2019-451 du 04 avril 2019 de Monsieur le
Président de la Communauté Urbaine d'ARRAS.**



Enquête publique menée du lundi 13 mai au mercredi 26 juin 2019

Conduite par décision du Tribunal Administratif de Lille
N° E19000010/59 du 5 février 2019

Rapport d'Enquête

Procès-verbaux de la visite des lieux – Pièce n° 4

Siège de l'enquête : Communauté Urbaine d'ARRAS

Commission d'enquête :

Président : Gérard GUILBERT

**Membres titulaires : Francis LECLAIRE, Patrick CHLEBOWSKI,
Roger FEBURIE, Olivier THEETTEN**

Compte-rendu de réunion de la visite sur le terrain des Commissaires enquêteurs	
--	--

Présents :	Rédacteur :
Commission : Gérard, GUILBERT Président de la Commission d'Enquête Patrick, CHLEBOWSKI Commissaire-Enquêteur Francis, LECLAIRE Commissaire-Enquêteur Roger, FEBURIE Commissaire-Enquêteur Olivier, THEETTEN Commissaire-Enquêteur	FEBURIE, Roger
Communauté Urbaine ARRAS Cyrielle, COTTIGNY, chargée d'études urbanisme CUA Anne-Laure, DESLANDES, chargée d'études urbanisme CUA Perrine, FLIPO, chargée d'études urbanisme CUA Bertrand, VERWAERDE, chargé d'études urbanisme CUA	
Diffusion : rapport d'enquête publique	
But : - Visite des secteurs avec référents des 8, 11, 16, 17, 23, 24, 25 avril 2019	

Le 8 avril 2019, le commissaire enquêteur **Patrick CHLEBOWSKI**, a visité le secteur 3 en compagnie de Perrine, FLIPO, référent urbanisme à la communauté urbaine d'Arras. Ils ont rencontré :

- Mairie de Feuchy : Monsieur POTEZ, Maire et Madame BERTINCHAMP, Christelle, directrice générale des services,
- Mairie de Saint-Laurent-Blangy : Monsieur NOLF, responsable service de l'urbanisme,
- Mairie de Athies : Monsieur LEFEBVRE adjoint au Maire,
- Mairie de Saint-Nicolas-lez-Arras : Messieurs CAYET, Maire, CHARTREZ, référent PLUi, Madame DUBOIS, directrice générale des services,
- Mairie de Heninel : Monsieur FOURNIER, Maire,
- Mairie de Wancourt : Monsieur DUFLOT, Maire et Madame DUFLOT, référent PLUi,
- Mairie de Tilloy-lès-Mofflaines : Messieurs MICHET, Maire et MIQUET, référent PLUi et Madame SANCHEZ, directrice générale des services,
- Mairie de Guémappe : Monsieur ROCHE, Maire et Madame PLE, directrice générale des services à Guémappe et Heninel.
- Mairie de Monchy-le-Preux : Monsieur ZECHEL, Maire et Madame Maggy DUFOUR, directrice générale des services

Le 16 avril ils ont effectué visite des sites suivants présentant des particularités dans l'étude environnementale :

Monchy-le-Preux :

- visite zone Nv (aire d'accueil des gens du voyage),

Wancourt :

- Rue des Flandres et Rue de Normandie, extension d'urbanisation en zones 1AUa3 et 1AUa4, situées dans une zone d'inondations constatées,

Athies :

- Rue de Fampoux extension urbaine en zone 1AUa3 dont la moitié du site se trouve au sein du PPRT CECA (zone soumise à aléa faible),

Saint-Laurent-Blangy :

- Rue Georges Clémenceau extension urbaine en zone 1AUa3 et Chemin de halage en zone 1AUa2 à proximité du domaine de Vaudry-Fontaine site classé,
- Rue d'Athies, la Ferme d'Hervin situé en zone 1AUa3 à 200 mètres du périmètre PPRT CECA et à proximité de plusieurs étangs et zones naturelles,

Saint-Nicolas-lez-Arras :

- Rue de la Forge de Fer situé en zone 1AUa2 en bord de Scarpe sur un site précédemment occupé par des activités industrielles (Entreprise VIGALA produits agricoles et phytosanitaire démolie)

Le 17 avril 2019, le commissaire enquêteur **Olivier THEETTEN**, a visité le secteur 2 en compagnie d'Anne-Laure Deslandes, référent urbanisme à la communauté urbaine d'Arras. Ils ont rencontré les interlocuteurs (secrétaire de mairie et/ou DGS) en charge de l'enquête publique :

- Mairie de Gavrelle : Mme Humez secrétaire.
- Mairie de Bailleul Sire Berthoult : Mr Betremieux .
- Mairie de Roclincourt : Mme Pagerie
- Mairie de Ecurie : Mme Rockmans.
- Mairie de Neuville st Vaast : reçu par une assistante
- Mairie de Thelus : reçu par une assistante.
- Mairie de Farbus : Mme Caulier.
- Mairie de Willerval : Mme Bertrand.

Le commissaire enquêteur a également rencontré en compagnie de Perrine, FLIPO, référent urbanisme à la communauté urbaine d'Arras :

- Mairie de Fampoux : Mme Bellettre.

Dans chaque commune ils ont visité et commenté l'OAP et les zones d'activité.

Ils ont également visité les lieux suivants :

- Roclincourt : Une unité de méthanisation qui était envisagée sur une zone devenue corridor écologique ainsi qu'une difficulté d'acquérir le terrain d'une des OAP .Une nouvelle OAP décidée après concertation (ilot grand rue) car l'OAP prévue a subi des coulées de boue. Zone 1AUA4 a proximité d'un Elevage laitier.
- Thelus : même sujet qu'a Roclincourt sur le projet de méthanisation sur le même corridor écologique. Ainsi que le projet de site d'accueil touristique 1AUL
- Farbus : projet d'un centre médical (rue du 19 mars) sur une ZNIEFF de type 1.
- Fampoux : restauration d'une continuité écologique dans les marais en bord de Scarpe et emplacement Ap d'un cône de vue. Projet a long terme de gare TGV.

Pour la plupart des OAP des promoteurs sont déjà en projet et pour d'autres OAP des constructions sont en cours ou réalisées

Le 23 avril 2019, le président de la commission d'enquête **Gérard GUILBERT**, a visité le secteur 5 en compagnie d'Anne-Laure Deslandes, référent urbanisme à la communauté urbaine d'Arras les différents lieux faisant l'objet d'une OAP et les 2 emplacements réservés de grande surface sur les secteurs d'ARRAS et ACHICOURT.

Le 24 avril 2019, le commissaire enquêteur **Francis LECLAIRE**, a visité le secteur 4 en compagnie de Monsieur Bertrand VERWAERDE, référent urbanisme à la Communauté Urbaine d'Arras :

- WAILLY : à l'issue du PLUi, une parcelle sera enclavée, elle l'est déjà mais histoire de cousinage sans entente et mise à profit du projet de PLUi pour tenter de régler le problème. La propriétaire viendra me voir.
- AGNY : risque de visite d'un propriétaire foncier en désaccord pour une parcelle en extrémité de rocade.
- BEAURAINS : au sud-ouest, un centre équestre dont les parcelles sont classées en Ae demande le classement en A. la propriétaire viendra me voir. Bertrand VERWAERDE s'interrogeant sur le pourquoi de ce choix, j'ai répondu que ce doit être un problème de TVA réduite pour les centres équestres en zone A.
Quasi au sud, une structure maraîchère importante se sent menacée dans son activité tant par la réduction de surfaces, malgré des compensations, que dans ses accès qui n'existeront plus après réalisation de l'OAP, le propriétaire me rendra visite.
- HENIN SUR COJEUL : rien de particulier. Commune la plus dynamique de la vallée du Cojeul. Toutes les communes du sud d'ARRAS se centrent sur cette commune.

- BOIRY-BECQUERELLE : rencontré Monsieur DOLLET, Maire. Bertrand VERWAERDE lui fait part de remarques de la DDTM sur le choix d'une zone NI au nord. Sa réponse : si c'est refusé, il faut me proposer autre chose.
- SAINT MARTIN SUR COJEUL : rien de particulier
- BOYELLES : le maire a bloqué toute construction à l'ouest de la route nationale en faisant classer la zone en Ac. Cependant une personne a acheté une partie de l'ancienne voie ferrée, l'ancienne gare et la maison du garde barrière. Les bâtiments sont ruinés, la zone est une décharge mais un « projet » de réhabilitation pourrait voir le jour avec la mise en place d'une structure d'accueil d'équidés. L'objectif de la CUA est de racheter cette zone afin de poursuivre la voie verte issue de l'ancienne voie ferrée. Le propriétaire viendra me voir.
- MERCATEL : l'OAP à l'ouest devra être corrigé, le maire ayant signé, par mégarde, un permis de construire.
- NEUVILLE VITASSE : la CUA n'est pas d'accord avec la demande de la DDTM de classer les deux « hameaux » au nord-ouest en STECAL ou en zone A au lieu de UCc.
- BOISLEUX SAINT MARC : la DDTM conteste l'OAP au motif d'une extension linéaire alors qu'une zone A « cœur de bourg » n'est pas impactée. La CUA reconnaît le bien fondé de la remarque !
- BOISLEUX AU MONT : au nord, une parcelle boisée a été classée en UJ avec comme outil de protection environnementale : boisement à protéger. La propriétaire se méfie et a rencontré plusieurs fois le maire et la CUA. Elle viendra me rendre visite

Le 11 avril 2019, le commissaire enquêteur **Roger FEBURIE**, a visité le secteur 1 en compagnie de Madame Cyrielle COTTIGNY, référent urbanisme à la Communauté Urbaine d'Arras. La visite a été axée sur les lieux faisant l'objet d'OAP, les emplacements réservés, la zone artisanale PACAGE 2 et 3 mais aussi le site PRIMAGAZ (site SEVESO avec PPRT).

Au cours de leurs visites, ils ont rencontré un conseiller-adjoint à la mairie de MONT-SAINT-ELOI et le D.G.S. à la mairie de BEAUMETZ-LES LOGES.

Le 25 avril 2019, le commissaire enquêteur a rencontré :

- Mairie d'ANZIN-SAINT-AUBIN : Mr BLANDIN (DGS)
- Mairie de DAINVILLE : Monsieur VIART (adjoint au maire), Madame MERLEN (Service urbanisme) et madame VALLET (DGS)
- Mairie de MAROEUIL : Monsieur HASTEY (DGS).
- Mairie de MONT SAINT ELOI : Monsieur BAVIERE (Maire) Madame SAERLE, Monsieur COPIN et Monsieur CARIDROIT (Adjoint et conseillers).
- Mairie de BEAUMETZ-LES-LOGES : Madame BECOURT (DGS)

- Mairie de SAINTE CATHERINE : Monsieur CREPEL (DGS).
- Mairie d'ETRUN : Monsieur MATHISSART (Maire).
- Mairie d'ACQ : Madame RAVAUD (1^{ère} adjointe) et madame LEROY (DGS).

Certains élus ont manifesté leur mécontentement devant l'absence de registre d'enquête, affirmant pour certains de ne pas avoir été mis au courant. Ils estiment qu'il s'agit de la discrimination. Par ailleurs, ils ne savaient pas si leur commune serait dotée d'un moyen informatique.

Les commissaires enquêteurs, lors de leurs visites, ont rappelé les dates et le déroulement de l'enquête publique. Ils ont remis un vade mecum. Ils ont effectué un point sur les documents qui seraient mis à la disposition du public dans chaque mairie, ainsi que les moyens informatiques permettant d'accéder au dossier d'enquête et au registre dématérialisé.

Ils ont également pu vérifier le lieu qui serait mis à disposition pour le déroulement lors de leurs permanences. Ils ont demandé aux communes qui étaient dotées d'un site informatique de faire référence à l'enquête publique.

Les règles concernant l'affichage ont été rappelées.

Nous avons été informés que des flyers seraient mis à la disposition du public expliquant l'enquête publique.

La visite des lieux stratégiques du 7 mai 2019 a fait l'objet d'un compte-rendu (pièce n° 6)